

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 7

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Juillet



C'est une belle saison qui a démarré en 2022. De la fin du mois de mai en tous cas – d'où je vous écris – tous les voyants sont au vert. Les feuillus, mais également les conifères comme

le sapin blanc, arrosent déjà la végétation à leur pied de gouttelettes de miellat et les pucerons sont bien visibles. Une miellée de forêt aura-t-elle lieu au moment où vous me lirez? Je ne peux pas encore le dire, mais je vous le souhaite.

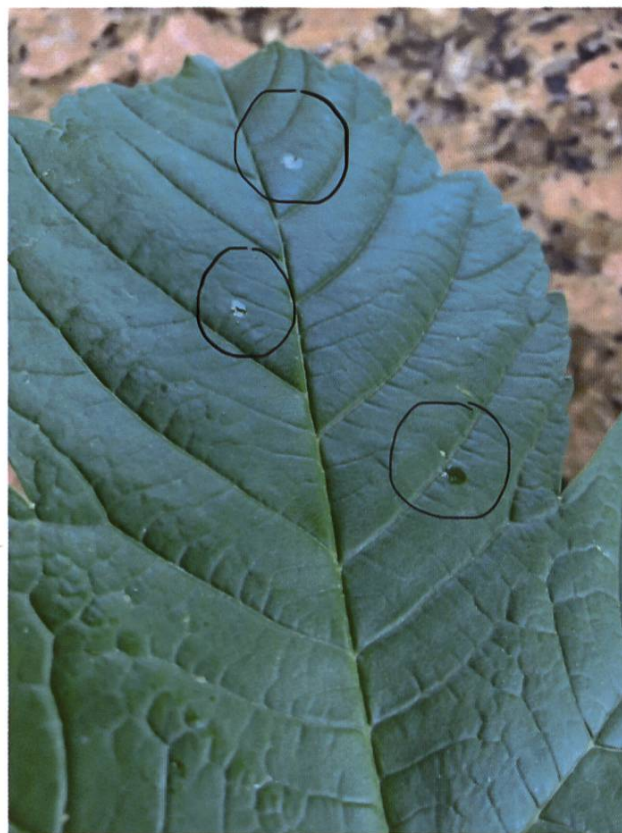
Retirer les hausses et terminer la saison

L'éventualité d'une récolte de miellat de forêt est précisément ce qui rend difficile le retrait des hausses en juillet. D'un côté, il est important de pouvoir nourrir et effectuer un premier traitement à l'acide formique. De l'autre, ne pas laisser les hausses expose les abeilles au risque de bloquer la ponte et de devoir hiverner sur une nourriture qui risque de produire de la dysenterie. Pas de solution miracle à ce type de situation qui va demander à ce que vous ayez du nez et que vous sachiez anticiper et reconnaître les changements météorologiques qui pourraient vous offrir des occasions d'agir. Une salve de pluie assure, par exemple, qu'une miellée de forêt sera interrompue au moins pour quelques jours. Si le froid est annoncé par la suite, il y a même des chances qu'elle s'arrête pour de bon. A vous de juger au mieux.

Dans tous les cas, dès que le retrait des hausses sera possible, extrayez-en le contenu. Faites deux lots de miel : les cadres bien mûris dont vous estimez que le miel est à un taux d'humidité acceptable (moins de 18.5 %) et ceux encore ouverts dont vous ne savez pas trop quoi penser. Consommez rapidement le miel du second lot ou faites-le contrôler par un apiculteur possédant un réfractomètre.

Premier nourrissage

Le premier nourrissage est une étape cruciale avant d'effectuer les traitements. En effet, il est indispensable que les colonies disposent de nourriture non operculée sur le bas des cadres lorsqu'un diffuseur d'acide formique est sur la ruche. C'est pourquoi on aime donner



Taches de miellat sous les sapins blancs, à Boveresse (735 m d'altitude) fin mai 2022.

Source : Alain Brenneisen

quelques litres de sirop (entre 2 et 5L) dès le retrait des hausses. Dans le cas d'une année à miellat, il pourrait même être opportun d'en donner une certaine quantité (entre 7 et 10L) pour vous assurer que les abeilles n'hivernent pas sur une trop grande proportion de miellat. Mais attention, cette méthode est également risquée : vous voulez à tout prix éviter que la ponte soit bloquée. Vous devrez donc visiter la ruche et évaluer ses réserves avant de vous y résoudre. Au besoin, retirer un peu de miellat vous permettra de nourrir au sirop sans risquer d'influencer la ponte.

Traiter

Une fois les hausses retirées et un premier apport de sirop assuré, vous pourrez poser un premier diffuseur d'acide formique longue durée sur vos ruches. Choisissez bien le moment, et consultez la météo à l'avance : idéalement, il faudrait qu'il ne fasse pas trop chaud. Si les constructeurs prévoient des



Préparation des traitements. Le respect des prescriptions compte d'avantage que le choix du modèle de diffuseur.



Après retrait, il est impératif de préserver les hausses des attaques de fausse teigne. Triez les cadres contenant du pollen, conservez-les à part et surveillez-les. Stockez les hausses en tours (effet cheminée), avec une grille ou autre barrière retenant les insectes tout en laissant passer l'air au-dessus et au-dessous. Gardez-les si possible au frais et à l'intérieur. Un passage de 48h au congélateur est également une aide précieuse. Méfiez-vous également des attaques de souris par le bas.

plages d'opération pour des températures allant de 25 à 30°C, j'avoue préférer parfois attendre une semaine si le temps laisse espérer des conditions moins violentes pour les abeilles. Mais il ne faut pas non plus trop tarder. Pour la manière exacte de traiter, référez-vous scrupuleusement au mode d'emploi de vos diffuseurs. Lorsque vous avez le choix entre plusieurs concentrations d'acide formique (60 %, 70 %, 85 %), je vous conseille de toujours choisir la plus basse.

C'est bien là toute la difficulté de juillet dans le cadre d'une miellée tardive : gérer les risques. Lorsqu'on perd des colonies au printemps suivant, cela peut venir aussi bien d'une infestation trop importante au varroa,

que d'une ponte bloquée en automne, que d'une reine perdue ou d'une trop forte dysenterie. On ne sait jamais à l'avance si on aurait dû privilégier un traitement précoce ou au contraire laisser quelque temps les hausses. Il existe cependant des méthodes qui peuvent vous aiguiller. En relevant régulièrement vos fonds de ruches dès le début du mois, vous pourrez vous faire une idée du taux d'infestation de varroa et ainsi évaluer la marge de manœuvre dont vous disposez. À partir de 10 acariens par jour, il faut traiter sans attendre. Si vous n'en voyez qu'un ou deux, alors peut-être pouvez-vous vous permettre d'attendre un peu. Des méthodes un peu plus techniques, comme le comptage du varroa au sucre glace ou à l'alcool peuvent également vous être utiles si vous vous en sentez capable. Pour cela vous pouvez consulter les aide-mémoire 1.5.2 et 1.5.3 sur www.abeilles.ch. Si vous y faites un saut, n'hésitez pas à vous intéresser également aux autres méthodes de traitement qui existent au mois de juillet.

N'oubliez pas non plus, dès la fin du mois, que le frelon asiatique est sur notre territoire depuis quelques années maintenant, et qu'il va avancer inexorablement. C'est dès la fin du mois de juillet qu'il devrait s'en prendre à nos ruches. Prenez le temps d'observer vos trous de vol. Je vous renvoie à mon article de novembre-décembre 2020 sur la question.

Voilà pour le mois de juillet, en espérant qu'il vous mette sur des rails sûrs pour le futur de vos abeilles. Je vous rappelle que je suis toujours à la recherche d'un ou une remplaçant-e pour reprendre les conseils aux débutants dès l'année prochaine. J'en appelle à celles et ceux qui hésitent : n'hésitez plus !

Guillaume Kaufmann

Conseils aux débutants

Appel à succession

La rubrique « Conseils aux débutants » est l'une des plus ancienne de notre revue. C'est aussi l'une des plus appréciée, aussi bien des novices que des plus chevronnés d'entre nous. Guillaume Kaufmann ayant décidé de remettre sa fonction, le comité cherche une apicultrice ou un apiculteur expérimenté-e pour prendre sa succession. Guillaume, que nous remercions chaleureusement, assurera la transition durant quelques mois encore.

Nous cherchons une personne prête à s'investir et à partager ses connaissances, ses petits trucs et astuces avec nos lecteurs durant quelques saisons. La fonction est indemnisée à hauteur de CHF 1500.- par année (10 numéros).

Pour plus de renseignements, prière de me contacter directement au 079 634 54 09.

Candidatures à envoyer par e-mail à presidence@abeilles.ch.